

MC/INF/293

**Original: anglais
10 novembre 2008**

QUATRE-VINGT-SEIZIEME SESSION

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2008

Migration de retour: défis et opportunités

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2008

Migration de retour: défis et opportunités

1. Le thème choisi par les Etats Membres de l'OIM pour le Dialogue international sur la migration (IDM) en 2008 est la *Migration de retour: défis et opportunités*. Cette décision de faire de la migration de retour le thème central de la réunion reflète leur volonté de voir les décideurs et les professionnels concernés accorder à cette question une attention particulière. Afin d'explorer les aspects divers et complexes de la migration de retour, l'OIM a tenu deux ateliers d'intersession en 2008 dans le cadre de ce thème général de l'IDM sur "la gestion de la migration de retour" et "le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement". Ces ateliers ont réuni des décideurs, des praticiens et des représentants de la société civile et des organisations internationales pour un échange de vues et d'expériences sur la migration de retour et pour un débat sur leurs perspectives et leurs approches de la question.

2. Les deux ateliers ont mis en évidence l'importance d'adopter des approches concertées pour gérer le retour, en particulier l'utilité d'établir des partenariats renforcés dans l'ensemble des pays d'origine, de transit et de destination et entre ces derniers, y compris aux plans régional et interrégional, ainsi que la nécessité d'y associer pleinement les acteurs non gouvernementaux concernés. L'autre message important qui est ressorti des deux ateliers est la nécessité de considérer le retour comme faisant partie d'une gestion globale des migrations et non comme un élément isolé. Sur la base des deux ateliers évoqués antérieurement, et sur celle des travaux de recherche et de l'expérience de l'OIM en matière de programmes,¹ le présent document met en avant plusieurs domaines clés susceptibles de faire l'objet d'une étude plus approfondie lors de la séance du Conseil de l'OIM en décembre 2008, consacrée à la "Migration de retour: défis et opportunités".

Migration de retour: Un aperçu d'ensemble

3. En raison de la facilité des transports, de la mondialisation, des opportunités et des disparités économiques, la mobilité humaine a connu une évolution spectaculaire en ce sens qu'elle apparaît comme un phénomène de plus en plus complexe et multidirectionnel. Alors que les migrants d'autrefois s'en tenaient habituellement à un unique déplacement, il arrive souvent que leurs suivants et les membres de leur famille poursuivent leur voyage vers un deuxième ou un troisième pays de destination. Si chacun a le droit de rentrer dans son propre pays,² le retour n'est pas nécessairement l'étape finale du processus migratoire. De nombreux migrants n'envisagent pas de rentrer dans leur pays d'origine, et une multitude de facteurs pèsent sur leur décision finale. Dans certains cas, le retour est prévu dans un accord contractuel, par exemple dans la plupart des programmes de migration de main-d'œuvre temporaire et circulaire ou dans les transferts entre sociétés. En outre, lorsque le retour a lieu, il peut être permanent ou

¹ Les travaux de l'OIM sur le retour et la réintégration s'accordent avec les activités 2, 3, 4, 7 et 10 de la Stratégie de l'OIM.

² Le droit au retour est consacré, entre autres, dans l'article 13(2) de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 et par l'article 12(2) du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

temporaire, tout en laissant ouverte la possibilité d'émigrer une nouvelle fois. Récemment, des options nouvelles, telles que le retour "virtuel", ont également vu le jour, qui aident les migrants à contribuer aux projets de développement dans leur pays d'origine tout en restant à l'étranger.

4. Les retours sont pour l'essentiel spontanés, dans le sens où la décision est prise par les migrants sans l'intervention de l'Etat. Cependant, il existe des situations dans lesquelles les Etats peuvent contraindre à retourner chez elles des personnes qui ne sont pas autorisées à rester dans le pays de destination, ou pour qui l'autorisation de retour a expiré, y compris des demandeurs d'asile déboutés, en vertu de la prérogative souveraine de tout Etat de réglementer l'entrée, la sortie et le séjour des étrangers sur son territoire.

5. Il s'agit avant tout de mettre les droits fondamentaux des migrants, y compris les droits procéduraux, au cœur des priorités, que le retour soit spontané ou assisté par un Etat ou un autre acteur concerné, ou qu'il soit imposé par l'Etat. Toute stratégie de retour doit respecter les engagements internationaux, régionaux et nationaux existants en matière de droits de l'homme. En outre, il est probable qu'il faille accorder une attention et une assistance spéciales aux groupes vulnérables: les cas à mettre en avant sont les mineurs non accompagnés, les personnes victimes de la traite, les migrants se trouvant dans l'incapacité de repartir du pays où ils se trouvent, les migrants âgés et ceux ayant des besoins de santé particuliers. Le droit de la famille et les considérations liées au genre méritent également qu'on y prête l'attention requise.

Faciliter la migration de retour: approches pratiques

6. La migration de retour pourrait être gérée de manière plus efficace, productive et humaine si cela se faisait dans le cadre d'une approche globale du phénomène migratoire considéré dans son ensemble et non pas comme un élément isolé et circonstanciel. Pour adopter une telle approche, il s'agit de comprendre la nature des liens qui existent entre le retour et les différentes phases du processus migratoire (que sont, par exemple, la période qui précède le départ du pays d'origine, le transit, puis la période d'entrée, de séjour et d'intégration dans le pays de destination). Il est possible d'intégrer à chacune de ces phases l'éventualité d'un retour lors de l'élaboration des politiques et des activités de programmes, pour que les migrants comme les sociétés puissent mieux planifier et préparer le retour.

7. Une approche holistique de la gestion de la migration de retour prend forme à partir du moment où l'on met à disposition des migrants des informations précises et complètes sur leurs droits et obligations en matière de retour dans leur pays d'origine, ainsi que sur les solutions possibles de retour. Par exemple, il est possible de fournir des informations sur le retour dans le cadre de conseils d'orientation donnés avant le départ aux migrants participant aux programmes de migration temporaire et circulaire dans lesquels le retour est une obligation. Il est également important de faciliter l'accès aux informations sur le retour pour les migrants dans leur pays de destination, comprenant des éléments d'information sur les opportunités sociales et économiques dans leur pays d'origine et sur l'existence de programmes de facilitation du retour. Pour ce faire, les pays d'origine peuvent prendre des mesures pour maintenir des liens avec leurs nationaux à l'étranger, y compris par l'octroi d'une assistance consulaire. En outre, il pourra être utile d'offrir une assistance pratique à ceux qui souhaitent rentrer, afin de les

aider, par exemple, à mettre à jour leurs documents d'identité, à s'assurer de la possibilité de transférer leurs avoirs financiers, leurs pensions et autres avantages sociaux, et pour faciliter la reconnaissance par leur pays d'origine des qualifications professionnelles obtenues dans le pays de destination.

8. Le retour volontaire assisté constitue une stratégie qui a pris de l'importance depuis de nombreuses années en tant que solution plus humaine, digne et durable, permettant surtout de répondre aux besoins individuels des rapatriés et de faciliter des approches concertées entre les pays concernés. Cette stratégie s'adresse habituellement à tous les rapatriés potentiels, y compris à ceux dont le séjour n'est pas autorisé ou dont l'autorisation est arrivée à expiration. Le retour volontaire est l'option qui présente la plus grande convergence d'intérêts pour les personnes rapatriées, les gouvernements des pays à partir desquels s'effectuent les retours et pour ceux des pays d'origine. Il tient compte de la décision de la personne concernée, lui laissant la possibilité de s'y préparer, en veillant au respect de ses droits fondamentaux et en évitant la stigmatisation du retour forcé et ses effets néfastes sur la réinsertion. En outre, le retour volontaire peut aider le migrant à préserver ses chances de se voir offrir à un stade ultérieur une opportunité d'immigration et, lorsqu'il est assisté, il permet aux migrants de bénéficier de conseils, d'un soutien financier et/ou logistique, et, dans certains cas d'une aide à la réinsertion. Pour les gouvernements des pays d'où s'effectuent les retours, le retour volontaire présente généralement un meilleur rapport coût/efficacité, est plus facile à gérer d'un point de vue administratif et permet d'éviter les frictions avec les partenaires nationaux et internationaux. Pour les pays d'origine, le retour volontaire permet de s'assurer que les droits et la dignité des nationaux sont protégés, et peut s'accompagner d'une aide à la réinsertion visant les intéressés et/ou les communautés concernées et offrir des opportunités futures de migration légale pour leurs nationaux.

9. Si une coopération et une coordination étaient instaurées plus systématiquement entre les pays d'origine, de transit et de destination, avec les autres acteurs concernés, y compris avec les associations de migrants, les employeurs des pays d'origine et de destination, ainsi qu'avec les institutions bancaires et financières, il serait possible d'envisager le retour comme une option viable et de s'assurer qu'il s'effectue en sécurité, en bon ordre et dans la dignité. Toutefois, il convient de noter que la décision du retour volontaire est motivée par une conjugaison de divers facteurs personnels et socio-économiques, qui sortent souvent du cadre de la décision politique.

Migration de retour pour le bien de tous

Une réinsertion réussie pour les migrants et les communautés

10. Pour envisager le retour de manière globale et réaliste, il faut tenir compte du contexte plus large dans lequel la migration de retour a lieu : tout changement des conditions socio-économiques et politiques intervenu dans le pays d'origine depuis le départ du migrant, ainsi que la façon dont le retour s'effectue sont des facteurs appelés à influencer sensiblement l'expérience du migrant, la facilité de sa réinsertion dans la communauté d'origine, et la durabilité de son retour. Lorsque l'environnement n'est pas favorable, les rapatriés peuvent être davantage tentés d'émigrer à nouveau en faisant éventuellement appel à des filières illégales. Pour cette raison, les pays d'origine devront

peut-être bénéficier d'une assistance pour remédier aux facteurs structurels qui avaient amené les personnes à émigrer.

11. Le type d'assistance que peuvent recevoir les rapatriés peut comprendre un appui à la réinsertion économique, sociale et culturelle, y compris dans les domaines des soins de santé et du perfectionnement des compétences professionnelles. S'il est important de s'assurer que des politiques sont en place dans la perspective du retour éventuel des nationaux, il faut également veiller à bien gérer les relations entre les rapatriés et la population locale ainsi que l'image que projettent d'eux-mêmes les migrants rentrés au pays. Particulièrement, il faut éviter de prendre des mesures qui pourraient être perçues par les communautés locales comme discriminatoires ou comme favorisant injustement les migrants rentrés au pays, en particulier dans des circonstances particulièrement sensibles faisant suite à des conflits ou à des crises. En outre, une assistance aux communautés dans lesquelles s'effectuent les retours peut s'avérer nécessaire pour renforcer leur capacité à recevoir et à réinsérer les rapatriés de manière adéquate.

Différentes solutions innovantes : les retours à court terme et virtuels

12. Lorsqu'aux yeux des migrants, les conditions du retour ne sont pas remplies, certains pays, œuvrant souvent en partenariat avec les institutions concernées dans les pays de destination, comme les universités, et avec l'aide de partenaires tels que les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, ont envisagé des moyens différents et innovants d'attirer des nationaux hautement qualifiés sur une base temporaire ou "virtuelle". Le retour virtuel est un phénomène relativement nouveau renvoyant pour l'essentiel au transfert de compétences et de connaissances des migrants à leur pays d'origine tandis qu'ils restent physiquement présents dans le pays hôte. En faisant appel aux technologies de l'information, les nationaux étrangers ont la possibilité d'intégrer les réseaux universitaires ou d'affaires de leur pays d'origine, en mettant à sa disposition leurs connaissances et leurs expériences acquises à l'étranger. A cet égard, l'établissement de partenariats entre les gouvernements, les institutions universitaires, la société civile et les organisations du secteur privé ont une importance particulière. Les retours temporaires et virtuels sont essentiels pour les pays qui n'en sont qu'au début de la reconstruction après un conflit ou qui subissent encore un climat d'insécurité caractérisé.

Renforcement des liens entre le retour et le développement

13. Mettre la migration de retour au service du développement économique et social est une occasion inestimable pour les pays d'origine et représente un domaine où la coopération avec les pays de destination et d'autres parties prenantes peut jouer un rôle majeur. L'un des principaux avantages que l'on en retire est le "retour des cerveaux" qu'entraîne le rapatriement des nationaux qualifiés, lesquels ont très certainement acquis une expérience professionnelle, des compétences et un savoir-faire nouveaux pendant leur séjour à l'étranger. Par exemple, une évaluation des besoins du marché du travail accompagnée d'un recours aux instruments politiques tels que les régimes spéciaux de visa et d'autres mesures incitatives mises en œuvre en coopération avec le secteur privé peuvent aider à attirer les nationaux qualifiés résidant à l'étranger. En regagnant leur pays, les migrants peuvent être à l'origine d'initiatives entrepreneuriales, permettre de

nouer des contacts transnationaux et attirer des capitaux d'investissement et des compétences interculturelles.

14. Il va de soi que tous les migrants ne se considèrent pas comme des entrepreneurs. Mais pour ceux qui sont prêts à relever le défi, il faut qu'ils puissent compter sur un appui administratif approprié et sur un environnement leur permettant de traduire leurs ambitions en réussite commerciale. Les Etats et autres intervenants peuvent offrir aux migrants et aux rapatriés des possibilités et des outils concrets d'investissement dans l'infrastructure, les entreprises ou d'autres activités de production en réduisant les obstacles administratifs et autres facteurs de dissuasion. Dans certains cas, et selon les conditions, ces mesures politiques peuvent avoir un effet multiplicateur positif sur l'économie, y compris sur la création d'emplois. Une mesure favorable à mettre en place serait de veiller à ce que les structures bancaires soient accessibles aux nationaux ne disposant pas d'un compte bancaire en raison de leurs nombreuses années d'absence du pays. Aucune mesure de ce type ne devrait entraîner de discrimination à l'égard des locaux non migrants mais plutôt permettre que les locaux et les migrants rentrés au pays soient mis sur un pied d'égalité.

15. La contribution économique substantielle que le migrant apporte à son pays d'origine au moyen de rapatriements de fonds privés est bien connue. Son retour signifie par conséquent le tarissement d'une source de rentrées. Toutefois, les migrants qui regagnent leur pays rapatrient souvent leur épargne et d'autres avoirs financiers, lesquels peuvent également créer à leur tour des avantages en termes de développement pour leur pays d'origine. Il conviendrait d'établir par un complément d'études si l'épargne des rapatriés compense la perte des fonds qu'entraîne leur retour et d'évaluer les effets que peuvent produire les retours sur la micro et la macro-économie, afin de mieux comprendre les liens de cause à effet entre la migration de retour et le développement.

16. Si les rapatriés peuvent apporter des contributions financières et non financières considérables au développement, ces dernières ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer aux politiques de développement ni à l'aide extérieure. La dimension personnelle que revêt la décision de rentrer ainsi que la nature privée des avoirs des migrants qui regagnent leur pays doivent être respectées à tout moment.

Conclusion

17. La question de la migration de retour soulève un certain nombre de problèmes importants touchant à la migration au sens large, allant des circonstances à l'origine du mouvement migratoire puis du retour et de sa durabilité, à la question de savoir que faire pour que le retour favorise le développement des personnes comme celui des sociétés. Les diverses formes que prend la migration de retour (permanente ou temporaire, volontaire ou non, spontanée ou assistée) et la relation entre la migration de retour et des univers tels que le développement, le commerce, les droits de l'homme et la santé rendent nécessaire une approche de gestion concertée des migrations afin d'élaborer des solutions innovantes et d'aider à concilier et à équilibrer les intérêts des différentes parties prenantes. Cette session est l'occasion d'examiner les moyens de faire du retour une solution viable et accessible, pouvant être choisie en toute sécurité et dignité.